

Chapitre Ier :

Jeûne et Pratiques alimentaires extrêmes

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	06/07/2026
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRG2616130A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSC TA000054388437

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'utilisation par un opérateur du système de notification des mouvements peut donner lieu à la perception d'un montant fixé par le ministère en charge de l'agriculture (direction générale de l'alimentation [...]) Toute demande de requête peut donner lieu à la perception d'un montant fixé par le ministère en charge de l'agriculture (direction générale de l'alimentation) sur proposition du gestionnaire. [...]

[...] La directrice générale de l'alimentation fait procéder à un audit de sécurité des procédures mises en œuvre par le gestionnaire ou de celles de ses sous-traitants conformément aux dispositions du cahier [...]

[...] collaborateurs ou sous-traitant(s) ; - tout autre organisme ou personne mentionné à l'article R. 212-14-4 du code rural et de la pêche maritime et désigné à cet effet par le directeur général de l'alimentation [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG2616130A du 6 juillet 2026, « Chapitre Ier : ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFSCTA000054388437> (consulté le 28 août 2026).